

édito



En ce mois de décembre, c'est un message de sérénité et de solidarité que je souhaite vous adresser. Sérénité, car c'est ce dont nous avons besoin après une année quelque peu chaotique.

Nous commençons à voir le bout du tunnel grâce aux avancées scientifiques et pharmaceutiques prometteuses. Solidarité, car elle est plus que jamais essentielle en cette fin d'année. Soyons aussi solidaires qu'attentifs avec notre entourage, nos voisins, pour que personne ne soit isolé durant les fêtes.

À son échelle, la municipalité continue à faire vivre la commune avec la distribution des colis de Noël pour nos aînés, la collecte de jouets organisée par notre CCAS et avec le concours des illuminations de Noël.

C'est dans une nouvelle dynamique que j'espère retrouver une vie culturelle et sociale au sein d'Arnouville en 2021. La municipalité maintiendra les actions et les animations prévues autant que possible et en s'adaptant, toujours dans le respect des directives gouvernementales. Vous retrouverez ainsi l'exposition Palette d'Artistes dans les rues de notre ville en début d'année.

Par ailleurs, je tiens à remercier vivement l'équipe organisatrice et bénévole du Téléthon, qui a su maintenir la collecte de dons avec une émission en direct sur internet, articulée autour de plusieurs animations. Merci à tous les Arnouillois, qui chaque année font perdurer cet événement caritatif grâce à leur participation et leurs dons, que la ville complètera par une subvention exceptionnelle.

Pour ma part, je vous retrouverai en vidéo dès le 4 janvier sur le site de la ville pour vous présenter mes vœux.

PASCAL DOLL
VOTRE MAIRE

ACTU

Le point sur le déconfinement



Lors de son allocution du 24 novembre dernier, Emmanuel Macron, Président de la République, a exposé les trois grandes étapes du déconfinement. **À Arnouville, tous les événements sont pour le moment suspendus.**

Étape n°1, depuis le samedi 28 novembre :

- Les commerces et les services à domicile ont repris leurs activités. Ouverture jusqu'à 21h, sous un protocole sanitaire strict.

- La promenade et les activités physiques en extérieur sont autorisées dans un rayon de 20 km pour une durée de 3 heures.

- Lors des offices, les lieux de culte pourront accueillir les fidèles avec la règle d'un siège sur trois et d'une rangée sur deux.

RAPPEL

Vous devez toujours :

- Porter un masque de 6h à 21h dans les rues de la ville et en permanence dans les lieux publics clos et dans les gares.

- Être muni d'une attestation dérogatoire dûment complétée durant vos déplacements tant que le confinement est en vigueur (information à ré-examiner selon les directives du 15 décembre).

La violation de ces obligations est punie :

- De l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe (135 euros).
- En cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^e classe (1 500 euros).

Étape n°2, le 15 décembre, uniquement si les objectifs sanitaires sont atteints :

- Fin du confinement

- Couvre-feu instauré de 21h à 7h sur l'ensemble du territoire à l'exception des 24 et 31 décembre.

- Activités extrascolaires en intérieur autorisées.

- Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées, dans le cadre de protocoles sanitaires stricts.

Étape n°3, le 20 janvier 2021, uniquement si les objectifs sanitaires sont atteints :

- Ouverture des bars, restaurants et des salles de sport.

- Reprise des cours intégralement en présentiel au lycée, puis 15 jours plus tard dans les universités.

Informations confirmées au 4 décembre 2020. Les décisions gouvernementales étant amenées à évoluer constamment et rapidement, tenez-vous informé sur le site de la ville www.arnouville95.fr



Poursuivez la pratique des gestes barrières pour vous protéger et protéger les autres du virus et des maladies de l'hiver.



COMMERCES : LA PLACE DE NOËL

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France met en place jusqu'au 31 décembre, en partenariat avec Arnouville et d'autres communes, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et le groupe La Poste : **Ma Ville, Mon Shopping, une solution de vente en ligne éphémère «La Place de Noël».**

Il s'agit d'une plateforme de vente en ligne qui répond à la fois aux besoins des commerçants de maintenir une activité durant cette période de préparation des fêtes et des habitants qui souhaitent effectuer leurs achats auprès de leurs commerces de proximité.

Cette solution permet de répondre à la fois aux besoins de réservation de produits émis par les clients, d'effectuer de la vente à emporter ou de vendre en ligne à des conditions avantageuses.

Rendez-vous sur :
<https://www.mavillemonshopping.fr/fr/laplacedenoel>



Si vous êtes commerçant et si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagné par un conseiller de la CCI lors de l'intégration de votre boutique sur la plateforme. N'hésitez pas à contacter directement CCI ou la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie de la commune.

Informations :
<https://www.cci-paris-idf.fr>
ou Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie : 01 30 11 16 22 // urbanisme@ml.arnouville95.org

ENTREPRISES : N° D'URGENCE

Conseils

Chefs d'entreprise, commerçants, pour toute question sur les aides adoptées pour surmonter la crise ou pour obtenir des conseils pour maintenir votre activité, contactez gratuitement les conseillers de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Paris Île-de-France au : 01 55 65 44 44.
<https://www.cci-paris-idf.fr>

Soutien psychologique

Le ministère de l'Économie, en s'appuyant sur l'action de l'association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë), annonce la prolongation de six mois du numéro vert : 0 805 65 505 0 accessible 7/7j de 8h à 20h.
Informations : www.apese-france.com

Motion de soutien pour l'Artsakh

À l'initiative de Pascal Doll, Maire d'Arnouville, une motion de soutien à la République de l'Artsakh a été votée en séance du conseil municipal du lundi 16 novembre 2020.

Vous le savez, Pascal Doll a signé en 2018 une charte d'Amitié avec la ville de Chekher, qui se situe au Sud-Est de l'Artsakh. Elle est désormais en partie détruite et sous contrôle de l'armée azerbaïdjanaise.

Nous assistons depuis le mois de septembre à une guerre sans précédent menée par les forces armées azéries appuyées par des forces turques et djihadistes à l'encontre des militaires et

des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie. Il est de la responsabilité morale du monde entier d'en prendre conscience afin de ne pas être spectateur et ainsi complice d'un second génocide ! Arnouville soutient aujourd'hui encore plus qu'hier les habitants du Haut-Karabagh, qui ne doivent pas être les victimes de l'expansionnisme des puissances régionales voisines. Il a donc été demandé au Conseil Municipal de formuler le vœu de la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale.
La motion a été adoptée à l'unanimité.

Organisation des services municipaux durant les fêtes

Hôtel de ville

Les services de l'Hôtel de ville sont uniquement ouverts les matins de 8h30 à 12h30 les jeudis 24 et 31 décembre.

Accueils de loisirs

Durant les vacances de Noël, les accueils de loisirs de la ville seront

exceptionnellement fermés à partir de 17h les jeudis 24 et 31 décembre. Pour information, les enfants seront accueillis sur les deux centres de loisirs.

Informations : Renseignements auprès du service enfance - jeunesse : 01 30 11 16 16 puis choix n°1 ou jeunesse@ml.arnouville95.org

CCAS : colis de Noël

La municipalité et le CCAS vous souhaitent de joyeuses fêtes ! Pour les Arnouillois de 70 ans et plus, la commune vous offre un colis de Noël.

La distribution a lieu le jeudi 10 et vendredi 11 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h dans la grande salle de l'Espace Charles Aznavour.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un stylo. Port du masque obligatoire.

Informations : CCAS - 01 34 45 97 00.



Étrennes de fin d'année : soyez vigilants

Le Sigidurs, syndicat qui se charge de la collecte des déchets sur notre territoire, alerte sur les escroqueries aux étrennes.

Le contrat qui lie le Sigidurs à ses différents prestataires de collecte interdit formellement toute demande de contribution financière aux habitants, sous peine de sanctions.
Si vous êtes confrontés à cette situation, appelez immédiatement ce numéro vert :

0 800 735 736 (services et appels gratuits).

De façon générale, redoublez de vigilance face aux démarcheurs à domicile : demandez-leur leur carte professionnelle.

>> Si vous êtes victime d'une arnaque, vous pouvez déposer plainte pour escroquerie auprès des services de Police, ou auprès du Procureur de la République.

Collecte de jouets pour un Noël solidaire



La crise sanitaire a amplifié les difficultés sociales et a fait basculer certaines personnes dans la précarité. C'est pourquoi ce Noël 2020 sera, plus que jamais, un Noël différent où la solidarité sera un moteur essentiel.

Ainsi, dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale d'Arnouville (CCAS) organise une collecte de jouets au profit des enfants défavorisés, en partenariat avec les associations caritatives de la commune d'Arnouville.

collecte aura pour objet de récolter des jouets neufs ou en bon état afin de respecter les normes d'hygiène sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19.

La collecte se déroule jusqu'au mercredi 16 décembre à l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouverture et en accès libre.

Dans ce contexte difficile, la solidarité est plus que jamais essentielle.

Merci pour votre générosité.

Inscriptions scolaires Rentrée 2021/2022



Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021, concernant les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, sont à effectuer en mairie du 4 au 29 janvier 2021. Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas accepté.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les inscriptions scolaires pour les enfants de la petite section de maternelle s'effectueront en priorité par voie dématérialisée.

Vous pouvez envoyer tous les documents demandés, scannés, à l'adresse suivante : jeunesse@ml.arnouville95.org

Le cas échéant, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone auprès du service Éducation qui vous reçoit les jours suivants :

- Lundi, mardi, mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30
- Jeudi de 14h à 18h30
- Vendredi de 9h à 11h30

Liste des pièces à fournir

- Originaux et copies des pièces d'identité des parents, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.
- Copie d'un justificatif de domicile récent au nom des parents de l'enfant (factures d'eau, de gaz ou d'électricité).
- Copie de la taxe d'habitation recto-verso 2020.

Pour les personnes hébergées, fournir également : une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, une attestation d'hébergement, deux justificatifs de domicile récents de l'hébergeant (factures d'eau, de gaz ou d'électricité), la taxe d'habitation recto-verso 2020 et un justificatif de domicile au nom de l'hébergé (CAF ou Sécurité sociale).

📞 Renseignements : 01 30 11 16 16 puis choix n°1, service enfance et jeunesse.

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil municipal a lieu le lundi 14 décembre à 18h30. Compte tenu de la situation sanitaire, celle-ci aura lieu à huis clos. Suivez la séance en direct sur le site de la ville www.arnouville95.fr

CONCOURS D'ILLUMINATIONS



Pour la première fois, à l'occasion des fêtes de fin d'année, Arnouville organise un concours d'illuminations des habitations, ouvert à tous. Vous pouvez décorer votre maison, votre balcon ou votre fenêtre à condition que les décorations et illuminations soient visibles depuis la rue.

Un jury passera dans les rues d'Arnouville pour déterminer les gagnants durant la semaine du 14 décembre. Les trois premiers recevront une récompense.

Fiche d'inscription et règlement disponibles sur www.arnouville95.fr

📍 Informations auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville : 01 34 45 97 06 ccas@ml.arnouville95.org

NAVETTE DU MARCHÉ

Chaque jeudi matin, une navette gratuite sillonne les rues de la ville pour déposer chaque personne qui le souhaite au marché de la gare. Actuellement mis en place par Transdev, c'est la mairie qui prendra en charge à partir du mois de janvier l'organisation de cette navette. Les modalités et horaires restent inchangés. Le véhicule utilisé sera désormais le minibus de la Ville d'une capacité de neuf places.

📍 Informations auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 01 34 45 97 06 ccas@ml.arnouville95.org

COLLECTE DES SAPINS

Les sapins seront ramassés lors de la collecte des déchets végétaux du mois de janvier (voir date p.4). Seuls les sapins naturels seront collectés, à certaines conditions :

- Ils ne doivent pas dépasser 2m de haut
- Ils ne doivent pas être emballés (pas de sac à sapin, ni de sac plastique)
- Sans décoration
- Diamètre du tronc : 10 cm maximum
- Pas de pied.

📞 Sigidurs : 0 800 735 736



TRANQUILLITÉ VACANCES

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) consiste à faire surveiller votre habitation durant vos congés (si les déplacements sont autorisés à partir du 15 décembre). Avant de partir, vous devez signaler à la Police Municipale, votre départ en vacances (formulaire à télécharger sur le site de la ville www.arnouville95.fr ou disponible en mairie). Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, plusieurs fois par jour, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques règles simples sont aussi à respecter durant votre absence :

1. Faites relever le courrier de votre boîte aux lettres.
2. N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets.
3. Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.

📍 Informations auprès de la Police municipale : 01 34 45 97 24
pm@ml.arnouville95.org

ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Les riverains sont responsables du nettoyage des feuilles d'arbres de la portion de trottoir située devant leur propriété. Lorsqu'il neige et qu'il gèle, il appartient également aux habitants de déneiger et de saler sur toute la longueur du tronçon de trottoir devant chez eux.

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS*

Judis 24 décembre et 28 janvier

DÉCHETS VERTS*

Mardis 8 décembre et 12 janvier

* Sortez vos déchets la veille au soir sans gêner le passage des piétons. Les calendriers 2021 vont être distribués dans les boîtes à lettres et sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet du Sigidurs, rubrique Accès rapide.

📍 www.sigidurs.fr // 0 800 735 736

ÇA BOUGE À L'URBA !

En ce moment, plusieurs procédures liées à l'urbanisme sur le territoire d'Arnouville sont en cours :

- La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- L'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP)

Ces trois procédures sont menées en concertation avec la population. Vous pouvez consulter plusieurs documents en attendant les enquêtes publiques et exprimer votre avis.

📍 Renseignements sur le site de la ville rubrique Urbanisme et auprès de la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie : 01 30 11 16 22
urbanisme@ml.arnouville95.org

ÉVÉNEMENT CULTUREL

EXPO EN VILLE : PALETTE D'ARTISTES

DU 6 FÉVRIER AU 7 MARS



Cette année, l'exposition Palette d'Artistes fait peau neuve.

L'Art s'exposera dans les rues de la Ville. Durant tout un mois, vous pourrez apprécier, hors les murs, des reproductions en grand format d'oeuvres d'Art d'artistes locaux dans différents domaines : peinture, sculpture, gravure, photo... Sur le thème « À vos masques ! ».

Vous souhaitez exposer ? Contactez le service culturel avant le 15 décembre à : edannely@arnouville95.org

Toutes les interprétations sont possibles pour ce thème qui peut à la fois faire référence à l'actualité sanitaire mais également au folklore populaire, au Carnaval ou encore aux apparences...

Le plan du parcours sera à télécharger sur le site de la ville au mois de janvier et disponible en mairie.

📍 Renseignements auprès du service culturel : 01 34 45 97 19

LETTRES AU PÈRE NOËL

Le Père Noël a installé une boîte à lettres juste devant la mairie. Ses lutins viennent régulièrement relever le courrier. Dépêche toi de déposer ta lettre ou ta liste de souhaits pour Noël !



MENUS SCOLAIRES

Depuis début décembre, il est désormais possible de consulter les menus scolaires de vos enfants via le site internet de la ville : www.arnouville95.fr // Menu : Les services > Enfance, jeunesse > le périscolaire.

OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 2 décembre, les médiathèques intercommunales rouvrent en mode « dynamique » avec un accès à l'ensemble des collections et la mise à disposition d'un poste internet pour les démarches administratives. Le port du masque est élargi aux enfants à partir de 6 ans.

Horaires d'ouverture :

- Mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h
 - Mercredi, samedi de 13h30 à 18h
- Fermetures exceptionnelles les samedis 26 décembre et 2 janvier.

La médiathèque d'Arnouville est située juste derrière l'Hôtel de Ville, 15-17 rue Robert Schuman.

📍 Retrouvez toutes les informations sur www.roissypaysdefrance.fr
Tel. 01 39 85 39 96

VIE POLITIQUE

CONTACT DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Vos élu(e)s d'opposition sont à votre écoute :

• **Divers gauche - Un nouveau souffle pour Arnouville** : 06 52 61 52 52 - Nouredine Maatoug, nmaatoug@arnouville95.org

• **Rassemblement National - Arnouville mérite mieux** : 06 18 91 97 14 - David Diril, ddiril@arnouville95.org

PUBLICATION DE LA VILLE D'ARNOUVILLE //

15-17 rue Robert Schuman

CS 20101 // 95400 ARNOUVILLE

Tél. // 01 30 11 16 16 // Fax // 01 30 11 16 05

Directeur de la publication // Pascal Doll

Conception et réalisation // Service communication

En collaboration avec // Agence RDVA

Photos, illustrations // Ville d'Arnouville,

Agence RDVA, Pixabay, Freepik.

Impression // L'Artésienne - 62800 Liévin

www.arnouville95.fr